



Note d'information
Récupération de masques.
Dispositifs Crise Covid19
Informations au Jeudi 14 mai 2020.

Suite à de nombreuses demandes, nous vous indiquons ci-dessous les procédures à suivre afin de vous procurer des masques dits « grand public » par les collectivités publiques. Tous les départements n'ont pas mis en place de procédure ou pas de communication pas à ce jour. **Je vous rappelle que les départements n'ont pas obligation de fournir des masques à leurs administrés** et vous **oriente vers les mairies** qui sont en première ligne dans la mise en place d'une distribution de ces masques « grand public ».

Des masques chirurgicaux ou en tissus sont disponibles dans la majorité des commerces (magasins de grande distribution, pharmacie, bureau de tabac,...). Le prix maximum de vente aux consommateurs d'un masque à usage unique (de type chirurgical) est donc fixé à 95 centimes d'euros toutes taxes comprises par décisions du gouvernement au 1^{er} mai 2020.

Une ordonnance est possible pour l'obtention de masques (10 semaines) pour les **personnes** présentant **une immunodépression sévère**. Il vous faut **donc contacter votre médecin** traitant ou neurologue afin de **savoir si votre traitement est concerné** et pour **obtenir une prescription**, le cas échéant.

Par territoire, voici les **procédures de distribution de masques** mis en place :



❖ **Ville de Lyon (tous arrondissements) :**

Avant le 11 mai, 25 000 premiers masques seront distribués aux publics **fragiles ET isolés** suivi par le CCAS et des associations travaillant auprès des « publics défavorisés ». Si c'est votre cas, contactez votre CCAS.

A partir du 11 mai, possibilités de retrait des masques "grand public"

Il faudra vous inscrire **à partir du 8 mai**, sur le site <https://www.lyon.fr/> ou par téléphone en contactant Lyon direct au **04.72.10.30.30**. Un RDV vous sera fixé pour récupérer votre masque. Les rendez-vous seront organisés de 9h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h, sur l'un des 15 points de distribution mis en place dans la ville, et ce en fonction du lieu de domicile. Aucune priorité ne sera faite pour les personnes fragiles.

La ville de Lyon met en place 15 lieux de distribution : Atrium de l'Hôtel de Ville ; Gymnase Louis Chanfray ; Halle des Sports Vivier-Merle ; Gymnase Marcel Dargent ; Centre Nautique Tony Bertrand ; Gymnase Jean Génety ; Gymnase Duplat ; Gymnase Jeunet ; Gymnase de la Quarantaine ; Complexe Tronchet ; Gymnase Alice Milliat ; Palais des Sports ; Gymnase Mado Bonnet ; Gymnase Cavagnoud ; Gymnase Sauvagère ; Gymnase de la Martinière.

Le retrait des masques se feront uniquement sur présentation d'une pièce d'identité ou un justificatif de domicile, ainsi qu'un justificatif de la CAF, Taxe d'Habitation ou Livret de Famille afin de déterminer le nombre de personnes au foyer, et donc le nombre de masques à récupérer. Il vous sera également possible de faire récupérer les masques par d'autres personnes, en se présentant au rendez-vous avec les justificatifs de la personne concernée. Vous pouvez donc solliciter votre entourage pour récupérer ces masques.

❖ **Grand Lyon la Métropole :**

Grand Lyon la Métropole n'a pas encore communiqué la procédure de réception des masques.

❖ **Départemental du Rhône :**

Le département du Rhône ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre Mairie qui gère, sur le département, cette question.



❖ Département de l'Ain :

Le Département de l'Ain n'a pas encore communiqué à ce sujet. Dans l'attente, [veuillez-vous rapprocher de vos mairies](#)

❖ Département de la Loire :

Le département de la Loire ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre [Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.

❖ Département de la Haute Savoie :

Le département de la Haute-Savoie ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de [votre Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.

❖ Département de l'Isère :

Le département ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre [Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.

❖ Grenoble Alpes Métropole :

Grand Lyon la Métropole ne distribuera pas de masque au grand public. Cependant, les mairies le feront avec leur soutien, [rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités](#).

❖ Département de la Savoie :

Le département de la Savoie ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre [Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.



❖ Département de l'Ardèche :

Le département de l'Ardèche ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre [Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.

❖ Département de la Drôme :

Le département de la Drôme ne fournit pas de masque au grand public. Il faut donc vous rapprocher de votre [Mairie qui gère](#), sur le département, cette question.

*G. LANGLET – Assistant social
Réseau Rhône-Alpes SEP
Sur consultation des médecins et du CRC
D'après la circulaire du 11 mai 2020*